

dans dix-huit mois ou dans deux ans qu'elles ont rendu ce service aux fermiers canadiens et y ont perdu, je crois qu'en toute équité nous accepterons alors de rétrécir l'écart, disons, de  $\frac{1}{2}$  p. 100, afin de s'assurer que ces sociétés ne travaillent pas en pure perte.

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

**M. Muir (Lisgar):** Monsieur le président, je ne prends pas la parole pour retarder l'adoption du bill mais pour essayer d'obtenir réponse à des questions posées hier par l'opposition et auxquelles il n'a pas été répondu. J'espère que le ministre reviendra ici pour les quelques minutes à peine qui seraient nécessaires, autrement il faudra que je repose à nouveau ces questions.

**M. Gray:** Monsieur le président, que le député soit rassuré, je suis ici en qualité de secrétaire parlementaire du ministre des Finances pour aider... Ah! voici le ministre! J'allais dire que je prendrais soigneusement note des questions du député et les signalerais au ministre mais, apparemment, le ministre a deviné, derrière le rideau, qu'on parlait de lui, car il est revenu.

**M. Muir (Lisgar):** J'ai bien remarqué que le ministre était revenu, mais je le laissais s'asseoir confortablement. Il est clair, à en juger par les observations des députés des deux côtés de la Chambre, que nous sommes tous d'accord pour étudier ce bill avec le plus de diligence possible. Il est tout aussi clair que le but principal du bill est de mettre de l'argent à la disposition des cultivateurs au taux d'intérêt le plus équitable et le plus raisonnable possibles, tout en assurant les crédits nécessaires. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus.

● (4.00 p.m.)

Je suis porté à croire également, d'après ses remarques d'hier, que le ministre a enfin reconnu la nécessité de mettre au point une formule, qui serait annoncée d'avance et qui ferait partie des dispositions de la loi, selon laquelle on établirait le taux d'intérêt. En ce qui concerne cette formule, j'ai l'impression, que partageant, je crois, mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, que le ministre n'a pas été absolument franc dans ses réponses hier. Je puis avoir tort, et le ministre voudra peut-être s'expliquer lorsque j'aurai terminé mes remarques. Bien qu'il ait déclaré que le taux d'intérêt serait comparable au taux payé pour

les obligations de l'État, à mon avis, il n'a pas précisé s'il s'agit d'obligations à court ou à long terme ou si l'intérêt rapporté par le prêt serait comparable à l'intérêt rapporté par une obligation pour la même période de remboursement. Le ministre veut-il dire que les prêts soient frappés de taux d'intérêt multiples, selon la durée de la période de remboursement? J'espère qu'il répondra à cette question de façon claire et sans équivoque, afin que l'on puisse adopter cette mesure législative et en faire bénéficier la collectivité agricole le plus tôt possible.

Le ministre a également dit que des frais supplémentaires seront attachés à ces prêts, en plus de l'intérêt. Puisqu'il n'est pas question d'hypothèque aux termes de cette mesure, j'estime personnellement qu'il ne devrait pas y avoir de frais supplémentaires. Je ne vois pas ce qui pourrait en occasionner dans un programme de prêts de ce genre. Peut-être le ministre peut-il expliquer au comité ce que serait ce coût supplémentaire. Je suis certain que, si le comité pouvait obtenir des réponses satisfaisantes à ces questions, la mesure pourrait être approuvée sans retard. Je répète au ministre que nous voulons savoir si ce taux d'intérêt est lié aux obligations à long ou à court terme ou s'il sera fixé d'après la durée du prêt. Dans ce dernier cas, je suppose qu'il y aurait de multiples taux d'intérêt. Comme je l'ai dit, si le ministre peut fournir au comité des réponses à ces questions, le projet de loi devrait pouvoir être approuvé sans retard.

**L'hon. M. Olson:** Je pourrais peut-être répondre au député en une minute et demie en disant que je n'ai pas joué au plus fin avec les vis-à-vis. Je leur ai donné tous les renseignements concrets dont je dispose pour l'instant. Il faut admettre, et je le répète, que les banques prêtent leur propre argent. Il n'existe pas de loi, et nous n'en voulons pas, qui donne au gouvernement le pouvoir d'exiger que les banques prêtent de l'argent à leurs clients à un taux d'intérêt déterminé. Ce que nous pouvons faire, et ce que nous ferons, c'est de proposer un taux maximum pour les prêts que nous garantissons. Autrement dit, nous ne garantissons pas un prêt si le taux d'intérêt maximum n'est pas assez faible pour permettre à la loi de fournir un service aux agriculteurs, je dis bien aux agriculteurs, et non aux banques.

Je tiens à signaler une chose au député. Il nous semble raisonnable que les frais soient un peu plus élevés pour ces prêts que pour